

Table des matières

Hiérarchisation des enjeux	3
I. La hiérarchisation des enjeux des habitats terrestres	3
I.1. Rappel de la méthode	3
Responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l’habitat	4
Responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat	4
Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000	5
Choix des habitats	5
I.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres	6
I.3. Objectifs à Long Terme	7
Habitat à enjeu patrimonial très élevé au sein du site Natura 2000	7
Habitat à enjeu patrimonial élevé au sein du site Natura 2000	8
Habitat à enjeu patrimonial modéré au sein du site Natura 2000	8
II. La hiérarchisation des enjeux flore	9
II.1. Rappel de la méthode	9
Critères de rareté et menace	9
Evaluation de la représentativité	9
Niveau d’enjeu par espèce	10
Choix des espèces	11
II.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres	11
Sérapias à petites fleurs	12
II.3. OLT	13
III. La hiérarchisation des enjeux Ornithologiques terrestres	13
III.1. Rappel de la méthode	14
Indice de vulnérabilité	14
Indice de représentativité	14
Spécificité locale	14
Indice de responsabilité	15
Choix des espèces	15
III.2. Résultats de la hiérarchisation des oiseaux terrestres	15
La hiérarchisation des enjeux pour les espèces nicheuses	15
La hiérarchisation des enjeux pour les espèces en période internuptiale	17
III.3. Objectifs à Long Terme	18
OLT pour les espèces nicheuses	19
OLT pour les espèces en période internuptiale	19

IV. La hiérarchisation des enjeux de l’herpétofaune, des mammifères terrestres et des invertébrés	20
III.1. Rappel de la méthode	20
Choix des espèces	21
III.2. Amphibiens	22
III.2.1. Résultats de la hiérarchisation des amphibiens	22
III.2.2. OLT	22
III.3. Reptiles	23
III.3.1. Résultats de la hiérarchisation des reptiles	23
III.3.2. OLT	24
III.4. Mammifères terrestres	24
III.4.1. Résultats de la hiérarchisation des mammifères terrestres	24
III.4.2. OLT	26
III.4. Invertébrés	27
III.4.1. Résultats de la hiérarchisation des invertébrés	27
III.4.2. OLT	33
Bibliographie	Erreur ! Signet non défini.

Hiérarchisation des enjeux

I. La hiérarchisation des enjeux des habitats terrestres

I.1. Rappel de la méthode

La méthode d’évaluation des habitats terrestres utilisée est une méthode élaborée par le Conservatoire Botanique National de Brest (Colasse, 2020) et validée par la Dreal.

La démarche retenue (Figure 1) propose une **évaluation des habitats à l’échelle de la région** puis à **l’échelle de chaque site Natura 2000** grâce à plusieurs indicateurs. Les **indicateurs sont déduits de la combinaison de critères** attribués au préalable. Ils permettent de qualifier le niveau de « responsabilité » de la région ou du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat dans un contexte national et européen.

Dans le cadre de l’évaluation adaptée à la Bretagne, **trois indicateurs ont été retenus** :

- **responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l’habitat** (dans un contexte national et européen) ;
- **responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat** (dans un contexte régional, national et européen) ;
- **enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000** (dans un contexte régional, national et européen).

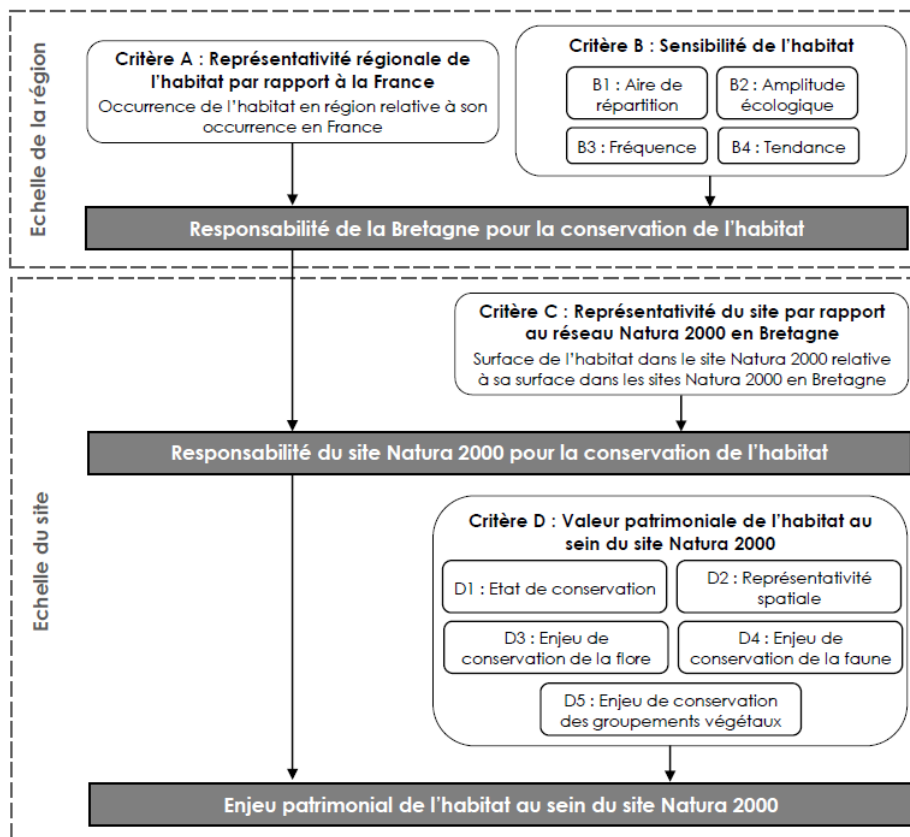


Figure 1 : Démarche méthodologique d’évaluation et de hiérarchisation des habitats d’intérêt communautaire terrestres et d’eau douce en Bretagne

Les valeurs des critères sont calculées par le CBN de Brest grâce aux données disponibles sauf pour l’indicateur « Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000 » pour lequel plusieurs éléments du critère D (valeur patrimoniale de l’habitat au sein du site Natura 2000) nécessitent d’être renseignés au cas par cas en fonction des données disponibles pour chaque site et ont donc été calculé par le Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d’Erquy – Cap Fréhel.

Responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l’habitat

La responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l’habitat est calculée avec deux critères (Figure 2) :

- Critère A : Représentativité régionale de l’habitat par rapport à la France
- Critère B : Sensibilité de l’habitat



Figure 2 : Responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l’habitat

Responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat

La responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat est calculée avec deux critères (Figure 3) :

- Responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l’habitat
- Critère C : Représentativité du site par rapport au réseau Natura 2000 en Bretagne



Figure 3 : Responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat

Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000

L’enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000 est calculé avec deux critères (Figure 4) :

- Responsabilité du site Natura 2000 pour la conservation de l’habitat
- Critère D : Valeur patrimoniale de l’habitat au sein du site Natura 2000

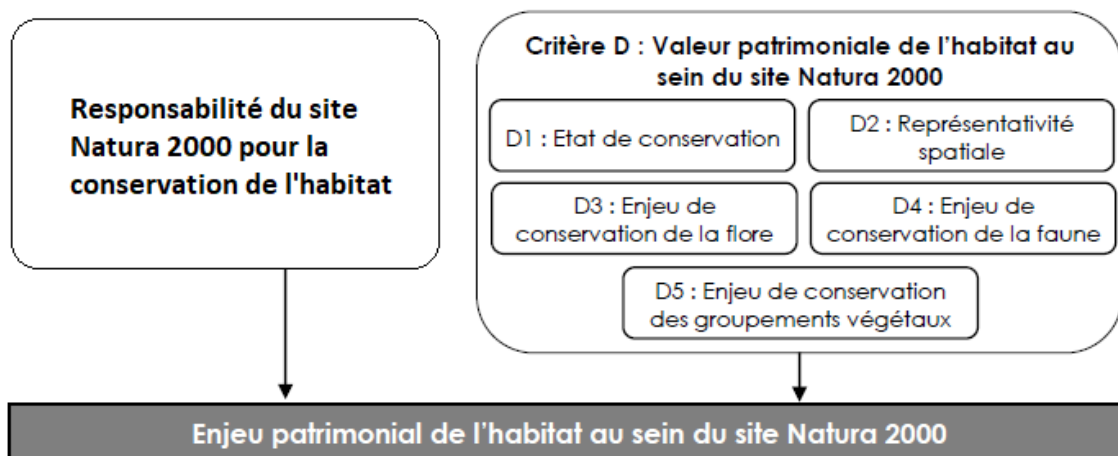


Figure 4 : Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000

L’enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000 va donc est divisé en cinq classes pour chaque habitat (Figure 5).

Enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000	15 - 20	Majeur
	12 - 14	Très fort
	9 - 11	Fort
	6 - 8	Moyen
	4 - 5	Faible

Figure 5 : Les cinq classes d’enjeu patrimonial de l’habitat au sein du site Natura 2000

Les niveaux d’enjeu « Majeur », « Très fort » et « Fort » rassemblent les habitats pour lesquels les préoccupations en matière de conservation sont les plus fortes.

Choix des habitats

L’évaluation concerne uniquement les **habitats d’intérêt communautaire génériques**, niveau le plus adapté pour la comparaison avec des données à l’échelle européenne, les habitats élémentaires des cahiers d’habitats correspondant à une typologie française. Les habitats d’intérêt communautaire

évalués dans le cadre de cette étude sont ceux dont la présence est attestée en Bretagne et qui sont caractérisables par la végétation en place. Les **habitats exclusivement marins et les habitats de grotte sont ainsi exclus.**

I.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres

Tableau 1 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux des habitats terrestres du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code habitat	Intitulé habitat	Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Très fort
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Très fort
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Très fort
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	Très fort
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Très fort
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	Très fort
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort
2190	Dépressions humides intradunaires	Très fort
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Très fort
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Très fort
4030	Landes sèches européennes	Très fort
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Très fort
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	Fort
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Fort
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Fort
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Moyen
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Moyen

13 habitats terrestres sur les 19 présents sur le site ont un enjeu patrimonial très fort sur le site Cap d’Erquy – Cap Fréhel. 4 habitats terrestres ont un enjeu patrimonial fort sur le site. Donc 17 des 19

habitats d’intérêts communautaires présents sur le site Cap d’Erquy – Cap Fréhel ont des préoccupations en matière de conservation élevées afin de conserver ces habitats à l’échelle Européenne, Française et Bretonne.

I.3. Objectifs à Long Terme

Les états de conservation des habitats sont les états locaux du site issus des données du rapport TBM environnement (2018).

Habitats à enjeu patrimonial très élevé au sein du site Natura 2000

Tableau 2 : Objectifs à long terme des habitats à enjeu patrimonial très élevé au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code habitat	Intitulé habitat	Etat de conservation
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Inconnu
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Moyen état
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Moyen état
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Moyen état
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	Moyen état
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Bon état
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	Moyen état
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Mauvais état
2190	Dépressions humides intradunaires	Moyen état
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Moyen état
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Moyen état
4030	Landes sèches européennes	Moyen état
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Moyen état

Lorsque **l’état de conservation est bon** l’objectif proposé est le suivant :
Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d’intérêt communautaire.

Lorsque **l’état de conservation est moyen** l’objectif proposé est le suivant :
Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d’intérêt communautaire.

Lorsque **l’état de conservation est mauvais** l’objectif proposé est le suivant :
Contribuer à la restauration du bon état de conservation des habitats d’intérêt communautaire.

Habitats à enjeu patrimonial élevé au sein du site Natura 2000

Tableau 3 : Objectifs à long terme des habitats à enjeu patrimonial élevé au sein du site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Code habitat	Intitulé habitat	Etat de conservation
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	Bon état
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Bon état
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Moyen état
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Bon état

Lorsque **l'état de conservation est bon** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Lorsque **l'état de conservation est moyen** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Habitats à enjeu patrimonial modéré au sein du site Natura 2000

Tableau 4 : Objectifs à long terme des habitats à enjeu patrimonial modéré au sein du site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Code habitat	Intitulé habitat	Etat de conservation
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Moyen état
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Moyen état

Lorsque **l'état de conservation est moyen** l'objectif proposé est le suivant :
Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

II. La hiérarchisation des enjeux flore

II.1. Rappel de la méthode

La méthode de hiérarchisation utilisée est une méthode élaborée par le Conservatoire Botanique National de Brest. Elle constitue une combinaison entre les approches des méthodes OFB et OEB. Elle reprend ainsi les seuils proposés dans la méthode OEB, mais les applique différemment. Il est également proposé de ne pas pondérer les statuts de la liste rouge régionale par ceux de la liste rouge nationale. Elle considère qu’à l’échelle d’un site naturel, tous les taxons rares et menacés à l’échelle régionale et/ou nationale méritent l’attention des gestionnaires et représentent un enjeu écologique. La méthode de hiérarchisation des enjeux repose essentiellement sur le statut de rareté et de menace des taxons, avec comme références la liste rouge de la flore vasculaire de (Quéré, Magnanon, & Brindejonc, 2015) et la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN, AFB, MNHN, 2018). La « sensibilité » du taxon est ensuite pondérée par l’appréciation de la « représentativité » (ou « abondance relative »). Cette dernière est évaluée sur la base de données de répartition ; elle permet de mettre en évidence les taxons ayant leur centre de répartition français en Bretagne.

Critères de rareté et menace

Les listes rouges évaluent le risque de disparition des taxons à l’échelle d’un territoire. Leur élaboration repose sur la méthode établie par l’UICN (Cavrois & Kirchner, 2011), adaptée à la flore vasculaire par un groupe de travail réunissant les 10 Conservatoires botaniques nationaux de France métropolitaine (Magnanon, et al., 2009). Pour la flore vasculaire, l’évaluation du « risque de disparition » repose essentiellement sur la rareté des taxons et le déclin de leurs stations et/ou effectifs.

Les listes rouges classent les taxons en catégories reflétant leur degré de vulnérabilité (Quéré, Magnanon, & Brindejonc, 2015) ; (UICN France, FCBN, AFB, MNHN, 2018) (Figure 6)

RE	Taxons disparus	} Taxons menacés
CR	Taxons en danger critique	
EN	Taxons en danger	
VU	Taxons vulnérables	
NT	Taxons quasi-menacés	
LC	Taxons non menacés (préoccupation mineure)	
DD	Taxons pour lesquelles les données sont insuffisantes pour une évaluation selon la méthode UICN	

Figure 6 : Catégories reflétant le degré de vulnérabilité des listes rouges

Evaluation de la représentativité

Ce critère traduit l’abondance relative d’un taxon à l’échelle de deux territoires de référence : abondance du taxon en Bretagne *versus* son abondance en France métropolitaine, abondance du taxon dans le site X *versus* son abondance à l’échelle d’un département... La représentativité / abondance relative a été calculée sur la base de données d’occurrence (données de présence d’un taxon reportées sur un fond de mailles de 10 km²). Les données de référence pour l’occurrence des taxons à l’échelle nationale sont issues du Système d’Information « flore, fonge, végétation et habitats » du réseau des Conservatoire botanique nationaux (agrégation du SI Flore en date du 08/11/2016),

actualisées et complétées pour la Bretagne et le territoire d’agrément du CBN de Brest (Pays-de-le-Loire, Bretagne, Normandie occidentale) par les données issues de la base de données Calluna du CBN de Brest (extraction mai 2019).

Métrique retenue : nombre de mailles 10 km x 10 km (données d’occurrence)

Rapport nombre de mailles Bretagne / nombre de mailles France métropolitaine x 100

Seuils utilisés pour traduire les données d’occurrence en catégories de représentativité (en cohérence avec les travaux de l’Observatoire de l’environnement de Bretagne (Figure 7)

Rapport nb mailles Bretagne/France (Vo)	Catégorie représentativité
Rapport < 5	1
Rapport [5 – 10[2
Rapport [10 - 20[3
Rapport [20 - 30[4
Rapport > 30	5

Figure 7 : Seuils traduisant les données d’occurrence en catégories de représentativité

Niveau d’enjeu par espèce

Ont été distinguées trois niveaux d’enjeux de conservation :

1-Enjeu de conservation majeur

2-Enjeu très fort

3-Enjeu fort

Les critères d’intégration des taxons dans l’une de ces trois catégories sont présentés dans la figure ci-dessous (Figure 8).

Représentativité	Catégorie Listes rouges France et/ou Bretagne (prise en compte : catégorie la plus élevée)						Représentativité	
	RE	CR	EN	VU	NT	LC		DD
5	Non revu	Enjeu majeur			Enjeu très fort	Pas d’enjeu particulier		5
4		Enjeu très fort			Enjeu fort			4
3								3
2					2			
1					1			

Statuts listes rouges Bretagne et France : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé, LC : non menacé, DD : données insuffisantes.

Figure 8 : Méthode d’évaluation des enjeux foristiques

Pour les espèces protégées ne relevant pas un enjeu de conservation lié à leur statut de menace sur une des listes rouges récentes, il est proposé de les regrouper dans une catégorie « **4- Enjeu réglementaire** ».

Par ailleurs, une cinquième catégorie rassemble les taxons ne répondant pas aux critères précédents mais figurant sur la liste « rouge » du Massif armoricain (MAGNANON, 1993). En effet, cette liste, rédigée sur la base des connaissances disponibles au début des années 1990, mériterait d’être réactualisée. En l’attente d’une nouvelle évaluation, les espèces présentes dans cette liste, élaborée à l’échelle du Massif armoricain, restent intéressantes à considérer, d’autant qu’elles se développent souvent dans des habitats menacés. Cette catégorie est intitulée : **5-Autres taxons intéressants**.

Choix des espèces

Toutes les espèces présentes sur le site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel ont été sélectionnées pour réaliser la hiérarchisation après un croisement des données botaniques entre le Conservatoire Botanique National de Brest et le Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d’Erquy – Cap Fréhel. Seules les espèces appartenant aux 5 catégories vues précédemment sont présentées dans le tableau des résultats de la hiérarchisation.

II.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats terrestres

Tableau 5 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux floristiques du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeu
Espèce d'intérêt communautaire			
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Très fort
Autres espèces à enjeux			
<i>Silene dioica var. zetlandica</i>	Silène dioïque des Shetland		Majeur
<i>Aceras anthropophorum</i>	Orchis homme pendu		Très fort
<i>Asplenium onopteris</i>	Doradille des ânes		Très fort
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais		Très fort
<i>Cirsium acaule</i>	Cirse acaule		Très fort
<i>Eleocharis quinqueflora</i>	Scirpe pauciflore		Très fort
<i>Epipactis neerlandica</i>	Épipactis des Pays-Bas		Très fort
<i>Equisetum ramosissimum</i>	Prêle rameuse		Très fort
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Gymnadénie moucheron		Très fort
<i>Helianthemum nummularium subsp. nummularium</i>	Hélianthème nummulaire	Reg BZH	Très fort
<i>Hieracium peleterianum</i>	Piloselle de Lepeletier		Très fort
<i>Ophrys sulcata</i>	Ophrys funèbre		Très fort
<i>Saxifraga granulata subsp. granulata</i>	Saxifrage granulé		Très fort
<i>Seseli annuum subsp. annuum</i>	Séséli annuel	Reg BZH	Très fort
<i>Trifolium angustifolium</i>	Trèfle à folioles étroites		Très fort
<i>Potentilla tabernaemontani</i>	Potentille printanière		Très fort
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios		Fort
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	Reg BZH	Fort
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Dactylorhize négligée		Fort
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactis des marais		Fort
<i>Logfia gallica</i>	Cotonnière de France		Fort
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun	Reg BZH	Fort

<i>Ophrys sphegodes subsp. sphegodes</i>	Ophrys araignée	Reg BZH	Fort
<i>Papaver hybridum</i>	Pavot hybride		Fort
<i>Puccinellia fasciculata subsp. fasciculata</i>	Atropis fasciculé		Fort
<i>Vulpia ciliata subsp. ambigua</i>	Vulpie ambiguë		Fort
<i>Vulpia ciliata subsp. ciliata</i>	Vulpie ciliée		Fort
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe		Fort
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche à long pédoncule	Nat	Réglementaire
<i>Crambe maritima</i>	Chou marin	Nat	Réglementaire
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rossolis à feuilles rondes	Nat	Réglementaire
<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaut de mer	Reg BZH	Réglementaire
<i>Leymus arenarius</i>	Grand Oyat	Nat	Réglementaire
<i>Parentucellia latifolia</i>	Parentucelle à larges feuilles	Reg BZH	Réglementaire
<i>Peucedanum officinale subsp. officinale</i>	Peucedan officinal	Reg BZH	Réglementaire
<i>Serratula tinctoria subsp. seoanei</i>	Serratule de Seoane	Reg BZH	Réglementaire
<i>Serapias parviflora</i>	Sérapias à petites fleurs	Nat	Réglementaire
<i>Artemisia maritima subsp. maritima var. pseudogallica</i>	Armoise maritime		Autres taxons intéressants
<i>Asparagus officinalis subsp. prostratus</i>	Asperge prostrée		Autres taxons intéressants
<i>Avenula pubescens subsp. pubescens</i>	Avoine pubescente		Autres taxons intéressants
<i>Blackstonia perfoliata subsp. perfoliata</i>	Chlorette		Autres taxons intéressants
<i>Carex punctata</i>	Laïche ponctuée		Autres taxons intéressants
<i>Cynosurus echinatus</i>	Crételle hérissée		Autres taxons intéressants
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à larges feuilles		Autres taxons intéressants
<i>Equisetum telmateia</i>	Grande prêles		Autres taxons intéressants
<i>Galium debile</i>	Gaillet faible		Autres taxons intéressants
<i>Himantoglossum hircinum subsp. hircinum</i>	Orchis bouc		Autres taxons intéressants
<i>Hornungia petraea</i>	Hornungie des pierres		Autres taxons intéressants
<i>Juniperus communis subsp. communis</i>	Genévrier commun		Autres taxons intéressants
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille		Autres taxons intéressants
<i>Pinguicula lusitanica</i>	Grassette du Portugal		Autres taxons intéressants
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de salomon odorant		Autres taxons intéressants
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	Fausse-arrhénathère à longues feuilles		Autres taxons intéressants

<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre		Autres taxons intéressants
<i>Solidago virgaurea subsp. rupicola</i>	Herbe des Juifs		Autres taxons intéressants
<i>Tragopogon dubius subsp. major</i>	Grand salsifis		Autres taxons intéressants
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthécie des marais		Autres taxons intéressants
<i>Festuca armoricana</i>	Fétuque d’Armorique		Autres taxons intéressants
<i>Limonium normannicum</i>	Saladelle anglo-normande		Autres taxons intéressants
<i>Asplenium x jacksonii</i>			Autres taxons intéressants

61 espèces présentes sur le site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel présentent un enjeu de conservation. Dont une espèce de plante a un enjeu majeur, 15 espèces ont un enjeu très fort et 12 un enjeu fort sur le site.

II.3. OLT

Les états de conservation sont attribués en fonction du plus mauvais statut des populations des différentes espèces au niveau biogéographique européen et biogéographique national. Ces données proviennent des informations rapportées à la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Habitat Faune Flore. La dernière version du rapportage est celle s’appliquant à la période 2013-2018. Elle est disponible sur le site <https://nature-art17.eionet.europa.eu/article17/>.

Tableau 6 : Objectifs à long terme de la flore inscrites à l'annexe II de la DHFF sein du site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeux	Etat de conservation
Espèce d'intérêt communautaire				
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Très fort	Moyen état

L’état de conservation de *Rumex rupestris* étant dégradé, l’objectif à long terme serait de Contribuer au rétablissement du bon état de conservation de l’espèce.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d’intérêt communautaire en I.2.

III. La hiérarchisation des enjeux Ornithologiques terrestres

III.1. Rappel de la méthode

La méthode utilisée pour hiérarchiser les enjeux ornithologiques terrestres est la même que celle utilisée pour la hiérarchisation des enjeux ornithologiques marins afin de conserver une cohérence (Toison, 2020).

Les enjeux écologiques sont définis par rapport à :

- La représentativité du site pour l’espèce,
- La sensibilité ou vulnérabilité de l’espèce,
- La spécificité locale.

Un indice de responsabilité du site est calculé au vu de la vulnérabilité et de la représentativité de l’espèce. Le classement des indices de responsabilité propres à chaque espèce permet de hiérarchiser les enjeux écologiques sur le site (Toison, 2020).

La méthode de hiérarchisation des enjeux est détaillée en Annexe 3.

Les enjeux sont hiérarchisés pour les espèces qui fréquentent le site Natura 2000 et s’y arrêtent en stationnement ou pour une plus longue durée. Les oiseaux étudiés dans cette hiérarchisation sont ceux qui dépendent du site Natura 2000 pour leur repos, leur alimentation ou leur reproduction.

Indice de vulnérabilité

L’indice de vulnérabilité de l’espèce est calculé à partir des classements internationaux, nationaux et régionaux des espèces (liste UICN), des tendances à long et court terme au niveau national et européen et de la responsabilité biologique régionale de la Bretagne pour l’espèce.

Indice de représentativité

L’estimation de la représentativité de la population d’une espèce sur un site est faite à partir des données disponibles les plus récentes sur les effectifs d’oiseaux dénombrés sur le site Natura 2000, sur le territoire national et international. Ces données sont comparées pour connaître l’importance de la fréquentation du site à l’échelle nationale et européenne.

Des points sont attribués selon la part de la population présente dans le site par rapport aux populations nationales et européennes de l’espèce. Plus cette part est importante et plus l’indice de représentativité du site sera élevé.

Les données utilisées pour les effectifs par espèce à échelle de l’Europe (correspondant plus ou moins à l’aire biogéographique) et de la France proviennent des informations rapportées à la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Oiseaux. La dernière version du rapportage est celle s’appliquant à la période 2013-2018. Elle est disponible sur le site <https://nature-art12.eionet.europa.eu/article12/>.

Pour le calcul de la représentativité, les effectifs retenus à échelle européenne et nationale sont les moyennes des effectifs minimum et maximum rapportés ou, lorsqu’elle est disponible, la meilleure estimation de la taille de population.

L’effectif retenu pour la ZPS est issu de sources différentes selon l’espèce considérée : informations des fiches espèces des oiseaux des Côtes d’Armor du GEOCA, études locales du GEOCA, dires d’experts, etc... Les effectifs retenus sont des minimums à un instant précis, les sources retenues étant les plus récentes.

Spécificité locale

Ce critère qualitatif permet d’augmenter le niveau d’enjeu si l’espèce présente des particularités importantes localement. Par exemple, il peut s’agir d’une population locale constituant une sous-population de l’espèce, ou d’une localisation particulière dans l’aire de répartition de l’espèce.

Indice de responsabilité

L’indice de responsabilité du site est calculé à partir de la moyenne des indices de vulnérabilité et de représentativité.

Le nombre de points attribués à chaque espèce permet de classer les indices de responsabilités pour le site. La hiérarchisation est définie selon les notes suivantes (Figure 9) :



Figure 9 : Détermination du niveau d'enjeu en fonction de l'indice de responsabilité

Il indique le niveau de responsabilité du site Natura 2000 vis-à-vis de l’espèce. Plus l’indice est élevé et plus le site Natura 2000 a une responsabilité forte pour l’enjeu écologique. Cela signifie que l’espèce présente un enjeu de conservation fort au sein du site mais également dans le réseau national des sites Natura 2000.

Choix des espèces

Seules les espèces inscrites à la liste rouge Europe, inscrites aux annexes de la Directive Oiseaux, inscrites la Liste rouge France et Bretagne avec au minimum le statut quasi-menacé et présentes sur le périmètre du site Cap d’Erquy – Cap Fréhel ont été hiérarchisées. Ces espèces sont peuvent être présentes en période de nidification et en période internuptiale.

III.2. Résultats de la hiérarchisation des oiseaux terrestres

La hiérarchisation des enjeux pour les espèces nicheuses

Les enjeux « nicheurs » concernent les espèces qui nichent au sein de la ZPS (Tableau 7).

Tableau 7 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux ornithologiques concernant les espèces nicheuses du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Majeur
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Majeur
A224	Engoulevent d’Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Fort
A229	Martin-pêcheur d’Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Fort
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Moyen
A236	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Moyen

Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A118	Râle d’eau	<i>Rallus aquatica</i>	Fort
A123	Gallinule poule-d’eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Moyen
Autres espèces à enjeux sur le site			
-	Tarier des près	<i>Saxicola rubetra</i>	Fort
A257	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Fort
-	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Fort
A363	Verdier d’Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort
A666	Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	Fort
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Fort
A210	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fort
A316	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Fort
A314	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Fort
A381	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fort
A372	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Fort
A376	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Fort
A350	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Fort
A296	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Fort
A334	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	Fort
A218	Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Fort
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Fort
A310	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Moyen
A086	Epervier d’Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Moyen
A364	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Moyen
A247	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Moyen
A289	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Moyen
A366	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Moyen
A361	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Moyen
A251	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Moyen
A317	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Moyen
A295	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Moyen
A249	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Moyen
A240	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Moyen
A738	Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbicum</i>	Moyen
A259	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Moyen
-	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Moyen
A365	Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Moyen
A276	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Moyen
A226	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Moyen
A319	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Moyen
A288	Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	Moyen

La hiérarchisation des enjeux pour les espèces en période internuptiale

Les oiseaux hivernants, migrateurs et estivants sont intégrés aux enjeux « oiseaux en période internuptiale » car ils exploitent le site pour des fonctionnalités similaires (alimentation, repos) (Tableau 8).

Tableau 8 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux ornithologiques concernant les espèces en période internuptiale sur le site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Majeur
A229	Martin-pêcheur d’Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Moyen
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Faible
A236	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Faible
Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A118	Râle d’eau	<i>Rallus aquatica</i>	Moyen
A123	Gallinule poule-d’eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Moyen
Autres espèces à enjeux sur le site			
-	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	Majeur
-	Tarier des près	<i>Saxicola rubetra</i>	Fort
A257	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Fort
-	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Fort
A363	Verdier d’Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort
A666	Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	Fort
A316	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Fort
A314	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Fort
A240	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Fort
A218	Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Fort
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Fort
A372	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Fort
A376	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Fort
A247	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Moyen
A350	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Moyen
A381	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Moyen
A277	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Moyen
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Moyen
A086	Epervier d’Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Moyen
A364	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Moyen
A366	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Moyen
A361	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Moyen
A317	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Moyen

A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Moyen
A259	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Moyen
-	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Moyen
A365	Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Moyen
A276	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Moyen
A288	Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	Moyen
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Faible
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Faible
A334	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	Faible

La hiérarchisation des enjeux pour les espèces dont la présence est irrégulière

Certaines espèces ne sont pas présentes régulièrement sur le site. La responsabilité du site sera donc limitée pour celles-ci (Tableau 9).

Tableau 9 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux ornithologiques des espèces présentes de façon irrégulière au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE			
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Majeur
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Fort
A295	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Fort
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Fort
A097	Faucon Kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Fort
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Moyen
A082	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Moyen
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Moyen
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Faible
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Faible
Autres espèces à enjeux sur le site			
A360	Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Moyen

III.3. Objectifs à Long Terme

L’état de conservation présenté dépend du résultat de l’indice de vulnérabilité utilisé dans la méthode de hiérarchisation des oiseaux. Cet indice de vulnérabilité est obtenu en prenant en compte les états de conservation européens et français à long et court terme issus des informations rapportées à la

Commission Européenne dans le cadre de la Directive Oiseaux. La dernière version du rapportage est celle s’appliquant à la période 2013-2018. Elle est disponible sur le site <https://nature-art12.eionet.europa.eu/article12/>. L’indice de vulnérabilité tient compte également des statuts de conservation des espèces en liste rouge européenne, française et bretonne ainsi que la responsabilité biologique régionale de la Bretagne.

OLT pour les espèces nicheuses

Tableau 10 : Objectifs à long terme des espèces d’oiseaux terrestres nicheuses inscrites à la DO au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco pelegrinus</i>	Majeur	Mauvais état
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Majeur	Moyen état
A224	Engoulevent d’Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Fort	Bon état
A229	Martin-pêcheur d’Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Moyen état
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Fort	Mauvais état
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Moyen	Moyen état
A236	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Moyen	Bon état
Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A118	Râle d’eau	<i>Rallus aquatica</i>	Fort	Mauvais état
A123	Gallinule poule-d’eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Moyen	Moyen état

OLT pour les espèces en période internuptiale

Tableau 11 : Objectifs à long terme des espèces d’oiseaux terrestres en période internuptiale inscrites à la DO au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu	Indice de vulnérabilité
Espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco pelegrinus</i>	Majeur	Moyen état
A229	Martin-pêcheur d’Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Moyen état
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Moyen	Moyen état
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Faible	Moyen état
A236	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Faible	Bon état
Espèces migratrices hors Annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE				
A118	Râle d’eau	<i>Rallus aquatica</i>	Moyen	Moyen état

A123	Gallinule poule-d’eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Moyen	Moyen état
------	-----------------------	----------------------------	-------	------------

Les objectifs à long terme sont définis par groupe d’espèces. Leur formulation dépend de la vulnérabilité des espèces qu’ils concernent.

Lorsque l’état de conservation est bon et stable (indice de vulnérabilité mineur, c’est-à-dire que la préoccupation est mineure pour les espèces sur Liste Rouge et que l’état de conservation est favorable) l’objectif proposé est le suivant.

- Pour les nicheurs et les reproducteurs :

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d’oiseaux nicheurs et reproducteurs d’intérêt communautaire.

- Pour les oiseaux en période internuptiale :

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d’oiseaux d’intérêt communautaire en période internuptiale.

Lorsque l’état de conservation est dégradé, l’objectif proposé est le suivant.

- Pour les nicheurs et les reproducteurs :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d’oiseaux nicheurs et reproducteurs d’intérêt communautaire.

- Pour les oiseaux en période internuptiale :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d’oiseaux d’intérêt communautaire en période internuptiale.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Oiseaux mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d’intérêt communautaire en I.2.

IV. La hiérarchisation des enjeux de l’herpétofaune, des mammifères terrestres et des invertébrés

III.1. Rappel de la méthode

La méthode utilisée précédemment sur les oiseaux et les mammifères marins ne peut être utilisée sur ces taxons. En effet, la méthode de Toison (2020) utilise les effectifs européens, français et du site afin de calculer l’indice de représentativité du site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel. Or les effectifs concernant les espèces de ces taxons sont inconnus à ces différentes échelles.

La méthode de hiérarchisation utilisée s’inspire fortement de la méthode de hiérarchisation des enjeux Natura 2000 élaborée par la Dreal de la Région Languedoc-Roussillon en 2013.

La méthode repose sur son extension à d’autres critères, notamment patrimoniaux (listes rouges, ZNIEFF) et juridiques (statuts de protection). Elle permet donc d’étendre la hiérarchisation à d’autres

espèces que celles concernées par Natura 2000, et prendre en compte la réglementation dont ces espèces font l'objet.

Globalement, la méthode consiste, sur une série de critères listés ci-dessous, à appliquer des notes de 0 (nul) à 4 (le + fort).

La méthode utilisée est différente sur deux points de celle élaborée par la Dreal du Languedoc-Roussillon. Tout d’abord, un neuvième critère a été ajouté aux huit critères de la méthode originale, la spécificité locale. Ce critère permet d’augmenter le niveau d’enjeu si l’espèce présente des particularités importantes localement.

La seconde modification est l’ajout dans le Critère C6 des catégories en lien avec la Trame Verte et Bleu exclusivement pour l’herpétofaune et les invertébrés. En effet, ces taxons ne sont que très faiblement concernés par les PNAs. Prendre en compte les Grands types de milieux, la TVB cohérence nationale ou la sensibilité à la fragmentation permet de mieux équilibrer la hiérarchisation.

La prise en compte des différents critères se veut aussi large que possible, et la méthode la plus simple possible.

Les critères utilisés sont :

- C1 le statut de protection nationale
- C2 le statut de protection européen (Natura 2000 DO+DHFF)
- C3 le statut déterminant Znieff Bretagne
- C4 le statut sur la liste rouge UICN en France
- C5 le statut sur la liste rouge Bretonne
- C6 les espèces concernées par un Plan National d'Actions (ou les espèces importantes pour les trames vertes et bleues uniquement pour l’herpétofaune)
- C7 la responsabilité biologique régionale
- C8 la sensibilité qui correspond à la moyenne pondérée de 4 facteurs :
 - Aire de répartition
 - Amplitude écologique
 - Effectifs
 - Dynamique de population (x2)
- C9 la spécificité locale

La somme de ces neuf critères va donner une note qui va permettre de déterminer l’enjeu de chaque espèce. La hiérarchisation est définie selon les notes suivantes (Tableau 12).

Tableau 12 : Enjeu de hiérarchisation des enjeux en fonction de la note obtenue en additionnant les neuf critères

Note	>17,5	17,5 - 15	15 - 11	11 - 8	<8
Enjeu	Majeur	Très fort	Fort	Moyen	Faible

Cette méthode et les modifications qui lui ont été apportées ont été validé par les experts des différents taxons qui ont été interrogé.

Choix des espèces

Les espèces choisies sont toutes les espèces de mammifères, de reptiles et d’amphibiens présentent sur le site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel à l’exception des espèces introduites. Ces taxons contiennent peu d’espèces présentes sur le site ce qui permet d’inclure toutes les espèces.

Les espèces d’invertébrés choisies quant à elles, sont les espèces possédant un statut de conservation européen et/ou national et/ou régional, et/ou un statut de protection ; ou des espèces jugées comme rares ou remarquables par les experts.

III.2. Amphibiens

III.2.1. Résultats de la hiérarchisation des amphibiens

Tableau 13 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux des espèces d’amphibiens sur le site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Majeur
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1174	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Très fort
1207	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	Très fort
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Moyen
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Moyen
1213	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Faible
Autres espèces à enjeux sur le site			
-	Pelodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Fort
5574	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Moyen
2351	Salamandre tacheté	<i>Salamandra salamandra</i>	Moyen
-	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Faible

Sur les 11 espèces d’amphibiens du site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel, 1 a un enjeu de conservation majeur, 3 ont un enjeu très fort, 1 a un enjeu fort, 4 un enjeu moyen et deux ont un enjeu faible.

III.2.2. OLT

Les états de conservation sont les états de conservation régionaux pour chaque espèce. Ce travail a été réalisé par l’Observatoire de l’Environnement en Bretagne et est validé par le CSRPN (Observatoire de l’Environnement en Bretagne, 2020).

Tableau 14 : Objectifs à long terme des espèces d’amphibiens inscrites à la DHFF au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu	Etat de conservation
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Majeur	Mauvais Etat
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1174	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Très fort	Moyen Etat
1207	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	Très fort	Moyen Etat
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort	Moyen Etat
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Modéré	Bon Etat
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Modéré	Moyen Etat
1213	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Faible	Moyen Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire en I.2.

III.3. Reptiles

III.3.1. Résultats de la hiérarchisation des reptiles

Tableau 15 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux des espèces de reptiles sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Moyen
Autres espèces à enjeux sur le site			
2473	Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	Majeur
5910	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Fort
-	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Moyen
2432	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Faible

Sur les 7 espèces de reptiles du site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel, 1 a un enjeu de conservation majeur, 3 ont un enjeu fort, 2 un enjeu moyen et 1 a un enjeu faible de conservation sur le site.

III.3.2. OLT

Les états de conservation sont les états de conservation régionaux pour chaque espèce. Ce travail a été réalisé par l’Observatoire de l’Environnement en Bretagne et est validé par le CSRPN (Observatoire de l’Environnement en Bretagne, 2020).

Tableau 16 : Objectifs à long terme des espèces de reptiles inscrites à la DHFF au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	Moyen Etat
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort	Inconnu
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Modéré	Bon Etat

Lorsque l’état de conservation est bon et stable l’objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de reptiles d'intérêt communautaire.

Lorsque l’état de conservation est dégradé, l’objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de reptiles d'intérêt communautaire.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d’intérêt communautaire en I.2.

III.4. Mammifères terrestres

III.4.1. Résultats de la hiérarchisation des mammifères terrestres

Tableau 17 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux des espèces de mammifères terrestres sur le site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur
1308	Barbastelle d’Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur

1355	Loutre d’Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Très fort
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Très fort
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort
5003	Murin d’Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Très fort
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Moyen
Autres espèces à enjeux sur le site			
5560	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Très fort
2597	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Moyen
1358	Putois d’Europe	<i>Mustela putorius</i>	Moyen
2607	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Moyen
5773	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Moyen
5690	Lièvre d’Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Faible
5718	Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	Faible
2632	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	Faible
2590	Hérisson d’Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Faible
5729	Campagnol souterrain	<i>Microtus subterraneus</i>	Faible
2592	Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	Faible
5851	Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	Faible
5861	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Faible
2631	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Faible
5720	Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	Faible
5721	Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	Faible
5606	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Faible
5877	Taupe d’Europe	<i>Talpa europaea</i>	Faible
1357	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Faible
5551	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Faible
2630	Fouine	<i>Martes fouina</i>	Faible
2634	Belette d’Europe	<i>Mustela nivalis</i>	Faible
5906	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Faible
5738	Souris domestique	<i>Mus musculus</i>	Faible

2601	Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>	Faible
2645	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Faible
2644	Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Faible

Sur les 46 espèces de mammifères du site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel, 6 ont un enjeu de conservation majeur, 9 ont un enjeu très fort, 4 ont un enjeu fort, 5 ont un enjeu moyen et 22 ont un enjeu faible de conservation sur le site.

III.4.2. OLT

Les états de conservation sont les états de conservation régionaux pour chaque espèce. Ce travail a été réalisé par l’Observatoire de l’Environnement en Bretagne et est validé par le CSRPN (Observatoire de l’Environnement en Bretagne, 2020).

Tableau 18 : Objectifs à long terme des espèces de mammifères terrestres inscrites à la DHFF au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen Etat
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais Etat
1308	Barbastelle d’Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen Etat
1355	Loutre d’Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen Etat
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Très fort	Moyen Etat
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Très fort	Bon Etat
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon Etat
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur	Moyen Etat
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur	Moyen Etat
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort	Moyen Etat
5003	Murin d’Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort	Moyen Etat
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort	Moyen Etat
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort	Moyen Etat
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Très fort	Mauvais Etat
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort	Bon Etat
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort	Moyen Etat
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort	Moyen Etat
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort	Bon Etat
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Modéré	Moyen Etat

Lorsque l’état de conservation est bon et stable l’objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Lorsque l’état de conservation est dégradé, l’objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d’intérêt communautaire en I.2.

III.4. Invertébrés

III.4.1. Résultats de la hiérarchisation des invertébrés

Tableau 19 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux des espèces d'invertébrés terrestres sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC			
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen
Rhopalocères à enjeux sur le site			
-	Azuré des mouillères	<i>Phengaris alcon</i>	Majeur
-	Argus bleu	<i>Plebejus argus</i>	Très fort
-	Azuré du genêt	<i>Plebejus idos idas</i>	Très fort
-	Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	Fort
-	Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	Fort
-	Némusien	<i>Lasiommota maera</i>	Fort
-	Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	Moyen
-	Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	Moyen
	Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	Moyen
-	Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	Faible
-	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Faible
-	Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i>	Faible
-	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Faible
-	Collier du corail	<i>Aricia agestis</i>	Faible

-	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	Faible
-	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Faible
-	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Faible
-	Souci	<i>Colias crocea</i>	Faible
-	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Faible
-	Argus bleu roi	<i>Polyommatus thersites</i>	Faible
-	Point de hongrie	<i>Erynnis tages</i>	Faible
-	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Faible
-	Paon-du-jour	<i>Inachis io</i>	Faible
-	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	Faible
-	Petit sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	Faible
-	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	Faible
-	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Faible
-	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Faible
-	Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	Faible
-	Sylvaine	<i>Ochlodes venatus</i>	Faible
-	Machaon	<i>Papillio machaon</i>	Faible
-	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Faible
-	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	Faible
-	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	Faible
-	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	Faible
-	Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>	Faible
-	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	Faible
-	Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Faible
-	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Faible
-	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	Faible
Orthoptères à enjeux sur le site			
-	Grillon manchois	<i>Pseudomogoplistes vicentae</i> ssp. <i>Septentrionalis</i>	Très fort
-	Criquet des ajoncs	<i>Chorthippus binotatus</i>	Fort
-	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	Moyen

-	Criquet des Pins	<i>Chorthippus vagans</i>	Moyen
-	Decticelle des bruyères	<i>Metrioptera brachyptera</i>	Moyen
-	Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Moyen
-	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Faible
-	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Faible
-	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	Faible
-	Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Faible
-	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	Faible
-	Gomphocère tacheté	<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Faible
-	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Faible
-	Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	Faible
-	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Faible
-	Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>	Faible
-	Decticelle carroyé	<i>Platycleis tessellata</i>	Faible
-	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Faible
-	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeseli</i>	Faible
-	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Faible
-	Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	Faible
-	Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Faible
Odonates à enjeux sur le site			
-	Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	Faible
-	Aeshne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	Faible
-	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Faible
-	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	Faible
-	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Faible
-	Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	Faible
-	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Faible
-	Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Faible
-	Cordulegastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Faible
-	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	Faible

-	Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Faible
-	Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	Faible
-	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	Faible
-	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Faible
-	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	Faible
-	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	Faible
-	Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>	Faible
-	Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Faible
-	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Faible
-	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Faible
-	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Faible
-	Sympétrum jaune d’or	<i>Sympetrum flaveolum</i>	Faible
-	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	Faible
-	Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Faible
-	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	Faible
Coléoptères à enjeux sur le site			
-		<i>Hydroporus necopinatus robertorum</i>	Fort
-		<i>Paracymus aeneus</i>	Fort
-		<i>Yola bicarinata</i>	Fort
-		<i>Amara bifrons</i>	Moyen
-		<i>Aphodius foetidius</i>	Moyen
-		<i>Aphodius porcus</i>	Moyen
-		<i>Carabus cancellatus</i>	Moyen
-	Petite biche	<i>Dorcus parallelipedus</i>	Moyen
-		<i>Laccobius sinuatus</i>	Moyen
-		<i>Limarus zenkeri</i>	Moyen
-	Cétoine noire	<i>Netocia morio</i>	Moyen
-		<i>Notiophilus germinyi</i>	Moyen
-		<i>Ochthebius nanus</i>	Moyen

-		<i>Sibinia variata</i>	Moyen
-		<i>Stictonectes lepidus</i>	Moyen
-		<i>Tychius pusillus</i>	Moyen
-	Minotaure	<i>Typhoeus typhoeus</i>	Moyen
Hyménoptères à enjeux sur le site			
-		<i>Agenioideus usurarius</i>	Moyen
-	Bourdon des mousses	<i>Bombus muscorum</i>	Moyen
-		<i>Dinetus pictus</i>	Moyen
-		<i>Ectemnius guttatus</i>	Moyen
-		<i>Hoplitis leucomelana</i>	Moyen
-		<i>Lasioglossum brevicorne</i>	Moyen
-		<i>Lasioglossum limbellum</i>	Moyen
-		<i>Lasioglossum prasinum</i>	Moyen
-		<i>Lindenius panzeri</i>	Moyen
-			
-		<i>Seladonia smaragdula</i>	Moyen
-		<i>Sphecodes pellucidus</i>	Moyen
-		<i>Miscophus concolor</i>	Moyen
-		<i>Nysson niger</i>	Moyen
-		<i>Osmia spinulosa</i>	Moyen
-		<i>Priocnemis exaltata</i>	Moyen
-		<i>Priocnemis parvula</i>	Moyen
-		<i>Scolia hirta hirta</i>	Moyen
-		<i>Tachysphex nitidus</i>	Moyen
-		<i>Temnothorax pardoi</i>	Moyen
Hétérocères à enjeux sur le site			
-	Stilbie des étangs	<i>Stilbia anomala</i>	Moyen
-		<i>Ypsolopha nemorella</i>	Moyen
-	Crambus des dunes	<i>Pediasia fascelinella</i>	Moyen
-		<i>Glyphipterix schoenicolella</i>	Moyen
-	Porte-Flèches	<i>Agrotis vestigialis</i>	Moyen

-	Crambus à strie large	<i>Agriphila latistria</i>	Moyen
-	Phalène de l’Arrête-Boeuf	<i>Aplasta ononaria</i>	Moyen
-	Leucanie assombrie	<i>Leucania putrescens</i>	Moyen
-	Mélanthie pie	<i>Melanthia procellata</i>	Moyen
-	Leucanie pudorine	<i>Mythimna pudorina</i>	Moyen
-	Pyrauste violette	<i>Pyrausta ostrinalis</i>	Moyen
Hémiptères à enjeux sur le site			
-		<i>Chorosoma schillingii</i>	Moyen
-		<i>Cymatia rogenhoferi</i>	Moyen
-		<i>Hebrus pusillus</i>	Moyen
-		<i>Hesperocorixa moesta</i>	Moyen
-		<i>Macrolax fasciata</i>	Moyen
-		<i>Sigara scotti</i>	Moyen
Araignées à enjeux sur le site			
-		<i>Halorates reprobus</i>	Moyen
-		<i>Porrhoclubiona vegeta</i>	Moyen
-		<i>Xerolycosa miniata</i>	Moyen
-		<i>Xysticus ferrugineus</i>	Moyen
Myriapodes à enjeux sur le site			
-		<i>Geophilus seurati</i>	Fort
-		<i>Hydroschendyla submarina</i>	Moyen
-		<i>Ommatoiulus rutilans</i>	Moyen
-		<i>Strigamia maritima</i>	Moyen
Gastéropodes à enjeux sur le site			
-		<i>Columella edentula</i>	Moyen
-		<i>Galba truncatula</i>	Moyen
-		<i>Succinella oblonga</i>	Moyen
Diptères à enjeux sur le site			
-		<i>Cheilosia canicularis</i>	Moyen
-		<i>Cheilosia longula</i>	Moyen
-		<i>Chrysotoxum elegans</i>	Moyen

-		<i>Microdon devius</i>	Moyen
-		<i>Paragus tibialis</i>	Moyen

Sur les 158 espèces d’invertébrés sélectionnés du site Natura 2000 Cap d’Erquy – Cap Fréhel, 1 a un enjeu de conservation majeur, 3 ont un enjeu très fort, 8 ont un enjeu fort, 68 ont un enjeu moyen et 78 ont un enjeu faible de conservation sur le site.

III.4.2. OLT

Les états de conservation sont attribués en fonction du plus mauvais statut des populations des différentes espèces au niveau biogéographique européen et biogéographique national. Ces données proviennent des informations rapportées à la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Habitat Faune Flore. La dernière version du rapportage est celle s’appliquant à la période 2013-2018. Elle est disponible sur le site <https://nature-art17.eionet.europa.eu/article17/>.

Tableau 20 : Objectifs à long terme des espèces d’invertébrés terrestres inscrites à la DHFF au sein du site Natura 2000 Cap d’Erquy - Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d’enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon Etat

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant.

Les autres espèces listées précédemment qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d’intérêt communautaire en I.2.

Bibliographie

- Cavrois, A., & Kirchner, F. (2011). *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l’UICN et démarche d’élaboration*. Comité français de l’UICN.
- Colasse, V. (2020). *Responsabilité biologique pour la conservation des habitats d’intérêt communautaire terrestres et d’eau douce en Bretagne. Evaluation à l’échelle de la région et des sites Natura 2000*. Dreal Bretagne et Conservatoire Botanique National de Brest.
- Magnanon, S., Geslin, J., Hardegen, M., Lacroix, P., Le Bail, J., Zambettakis, C., . . . De Montmollin, B. (2009). *Méthodes utilisées par le CBN de Brest pour l’élaboration de listes rouges (UICN) et de listes de taxons rares et/ou en régression à l’échelle régionale ou départementale*. Brest: Conservatoire Botanique de Brest.
- Observatoire de l’Environnement en Bretagne. (2020). *Evaluation de l’état de conservation régional des espèces en Bretagne*. Récupéré sur <https://bretagne-environnement.fr>: <https://bretagne-environnement.fr/evaluation-etat-conservation-regional-especes-bretagne-datavisualisation>
- Quéré, E., Magnanon, S., & Brindejonc, O. (2015). *Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne - Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l’UICN*. Brest: DREAL Bretagne, Conseil régional de Bretagne, FEDER Bretagne, Conservatoire Botanique de Brest.
- Toison, V. (2020). *Identification et priorisation de la responsabilité de chaque sous-région marine pour les enjeux ornithologiques*. Office Français de la Biodiversité.
- UICN France, FCBN, AFB, MNHN. (2018). *La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine*. Paris: UICN France.